

Le 15 mai 2026



MATIÈRES LAITIÈRES

Un bulletin mensuel pour les producteurs laitiers du Nouveau Brunswick.



DANS CE NUMÉRO

Messages P5

L'analyse du point de congélation du lait

Mise à jour du marché

Et plus ...

Coordonnatrice de l'engagement communautaire

Breanne Wesselius rejoint l'équipe du PLNB en tant que nouvelle coordonnatrice de l'engagement communautaire, un rôle qui aidera à élargir notre lien avec les communautés à travers le Nouveau-Brunswick. Dans ce poste, elle coordonnera et assistera aux événements et visites scolaires. Elle représentera les producteurs laitiers locaux en présentant des présentations captivantes sur le secteur laitier aux élèves et aux familles. Elle développera et donnera également des présentations pour les classes du primaire et du secondaire.

Travaillant en étroite collaboration avec la coordonnatrice des promotions, le rôle de Breanne combine l'organisation en coulisses avec la sensibilisation pratique. Elle soutiendra un large éventail d'initiatives promotionnelles et d'engagement, et est disponible pour aider lors de visites de fermes, d'événements locaux, de visites d'écoles et d'autres occasions d'engagement communautaire à travers la province.

Breanne a récemment obtenu un baccalauréat en commerce de Mount Allison et s'intéresse fortement au marketing et à l'engagement communautaire. Ayant grandi dans une ferme laitière, elle offre un véritable lien avec l'industrie et une compréhension directe des histoires qu'elle partagera.



Le 15 mai 2026

**PRIX MOYEN
AVRIL 2026**

\$105,77/hl or
\$23,21/ kg de MG
MG 4,5564 kg/hl,
Prot. 3,4036 kg/hl
LAS 5,8616kg/hl

**DATE LIMITE DE LA
BOURSE DE
CRÉDITS**

16h00
le 20 mai 2026
SVP soumettez vos
offres sur le portail
PLNB—
www.nbmilk.org

**DATE LIMITE DE LA
BOURSE DE
QUOTAS:**

16h00
le 1 juin 2026
Veuillez envoyer vos
mises ou offres par
courriel au
quota@nbmilk.org

PLNB OFFICE 506-432-4330

Steve Michaud *Directeur général* Ext. 22
Ashley Baskin *Analyste des politiques* Ext. 23
Transports Ext. 22 ou Ext 25
Luke Chase *Services aux producteurs* Ext. 25
Delaney Lewis *Commis de bureau* Ext. 26
Katie Bleakney *Coordinatrice promotion* Ext. 27
Natasha McKillop *proAction* Ext. 28
Breanne Wesselius *Coordinatrice communautaire* Ext 30

Mise à jour du marché

La CCL publie une mise à jour mensuelle du marché son site web. Ces rapports sont disponibles au lien suivant :

Mise à jour du marché de 2026

Aperçu de mars 2026 :

- Les prévisions des besoins totaux montrent une croissance moyenne de 1,6% pour janvier 2026 à décembre 2026.
- Les besoins totaux pour les 12 mois se terminant en mars 2026 étaient supérieurs de 3,62% à ceux des 12 mois précédents et ont enregistré une augmentation de 5,04% depuis février 2026.
- Comparativement à février 2026, la consommation a augmenté pour toutes les catégories de produits laitiers sauf le yogourt, notamment dans le beurre et la crème glacée. Pour les 12 mois se terminant en mars 2026, toutes les catégories ont connu des augmentations, les plus fortes augmentant la consommation de yogourt et de beurre, qui ont augmenté respectivement de 8,4% et 7,9%.
- Le quota total a diminué par rapport à une augmentation de 7,4% en mars et a enregistré une hausse de 4,1% pour les 12 mois se terminant en mars 2026.
- La production de P10 en kg de BF n'a connu qu'une légère variation de 0,7% en mars par rapport à février 2026, mais a augmenté de 2,8% pour les 12 mois se terminant en mars 2026. En litres de lait, il y a eu une diminution de -0,9% en mars par rapport à février, avec une augmentation de 1,5% sur le 12e mois se terminant en mars 2026.
- Les stocks de beurre sont restés réduits de février à mars 2026 de 2 105 tonnes pour atteindre un total de 39 833 tonnes. Les stocks de beurre devraient atteindre environ 31 564 tonnes en décembre 2026.

CONSEIL D'AMINISTRATION

Wietze Dykstra *Président* 506-325-8192
Gilbert Matheson *1er Vice* 506-434-2357
Becky Perry *2ième vice* 506-435-0651
Denis Cyr *Nord-ouest* 506-426-0788
George Wesselius *Moncton* 506-227-0463
John Schuttenbeld *Fredericton* 506-461-9254
John Best *Woodstock* 506-425-0765
Mike Bouma *Nord-est* 506-547-5843
Paul Gaunce *Itinérant* 506-650-9595

MISSION PLNB

Représenter les intérêts des producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick dans leur quête d'exploitation de fermes laitières durables qui produisent du lait de haute qualité dans le cadre d'un système de gestion de l'offre.

EVÈNEMENTS

Réunion du conseil
d'administration du PLNB
le 26 mai

Les protéines sont partout en ce moment — et elles transforment l'allée alimentaire. Des collations enrichies aux aliments riches en protéines, ce nutriment autrefois simple est devenu un moteur marketing majeur. Le dernier épisode de Canadian Pod Cow explore comment cette tendance influence les habitudes de consommation et ce que cela pourrait signifier pour le secteur laitier.



<https://www.youtube.com/watch?v=5bAbLh19YOM>

Point de congélation du lait

Résultats de la dépression du point de congélation sur toutes échantillons. Une pénalité de point de congélation n'est déclenchée que par un échantillon aléatoire mensuel recueilli sur ordre de la Commission des produits de ferme du N.-B..

Selon la réglementation du Nouveau-Brunswick, les pénalités liées à la qualité du lait liées à l'ajout d'eau sont déterminées uniquement par le résultat du cryoscope obtenu à partir d'un échantillon aléatoire de ramassage de lait au cours du mois.

Le seuil réglementaire de la Commission des produits agricoles du Nouveau-Brunswick pour l'ajout d'eau est un résultat de cryoscope supérieur à $-0,525^{\circ}$ Hortvet (se rapprochant de 0° degré Hortvert)

Les dépressions de point de gel (DPG) ne déclenchent pas de pénalités.

Les résultats des DPG sont fournis lors de tous les tests de composants en vrac à titre informatif seulement. Les DPG visent à aider les producteurs à identifier et corriger de manière proactive les problèmes potentiels avant qu'une infraction réglementaire ne survienne.

Voici un guide général d'interprétation des lectures de DPG Hortvet et des actions suggérées :

Résultat Hortvet	Interprétation	Action suggérée
-0,530 H ou moins	Point de congélation normal du lait	Aucune action requise
-0,526 h à -0,529 H	Légèrement surélevé	Surveillez de près et examinez les procédures de lavage
-0,525 H à -0,523 H	Portée d'alerte	Inspectez les sources d'eau possibles telles que de l'eau de rinçage, des fuites dans le refroidisseur de plaques, de la condensation ou une purge inadéquate des conduites
Plus de -0,525 H (Cryoscope)	Seuil de pénalité d'ajout d'eau de la Commission des produits de ferme du N.-B.	Enquête immédiate et mesures correctives requises

Un programme de main-d'œuvre partagée multisectoriel

L'Alliance agricole du Nouveau-Brunswick (AANB) explore le potentiel d'adapter son modèle de programme de main-d'œuvre partagée à divers secteurs. Avec plus d'un million de dollars en salaires déjà générés par ce programme dans le secteur agricole, nous voulons nous assurer que toute expansion future soit conçue spécifiquement pour répondre aux enjeux de main-d'œuvre uniques de votre industrie. Nous sommes impatients de voir si ce succès peut être transposé à d'autres secteurs, mais une expansion crédible nécessite une base de données solide.

<https://www.surveymonkey.com/r/dairyfarmers>

MESSAGE P5

modifications apportées à la politique de paiement des composants – 1^{er} avril 2026

À compter du 1er avril 2026, les conseils d'administration du P5 ont approuvé des modifications de la politique de paiement afin d'accroître la production de protéines :

- Augmentation du ratio de marché à 2,20 pour les SNG de niveau 1 ;
- Augmentation du ratio maximum à 2,30 pour les SNG de niveau 2 ;
- Modification de la répartition des revenus du lactose et des autres solides pour octroyer 30% de ces revenus à la matière grasse et 70 % à la protéine de niveau 1.

Comme observé en 2025, la demande de protéines est forte, tandis que le taux de matière grasse à la ferme au P5 a progressé plus rapidement que prévu. Dans le cadre de l'évaluation continue des paramètres de la politique de paiement, il a été conclu que, pour répondre à la demande croissante du marché en protéines, tant actuelle que future, le volume produit par le P5 doit augmenter de manière significative.

Message P5 continué

Par conséquent, les deux ratios sont augmentés afin d'encourager et d'accroître le ratio de production de protéine à la ferme, et ainsi augmenter le volume en P5 pour mieux répondre à la demande du marché. L'augmentation du des SNG payés en niveau 1 devrait générer des volumes supplémentaires afin de réduire le manque de lait du P5 tout en limitant l'impact sur les stocks de beurre.

Afin de souligner l'importance d'accroître la teneur en protéines et les volumes produits, la répartition du revenu provenant du lactose et des autres solides servant à bonifier le prix de la matière grasse et des protéines de niveau 1 est également modifiée. Cette modification devrait entraîner une hausse du prix de la protéine d'environ 2,00 \$ et une baisse du prix de la matière grasse du beurre d'environ 1,80 \$.

Contexte

La forte préférence des consommateurs pour les produits laitiers riches en protéines a entraîné une augmentation plus rapide de la demande de protéines sur le marché, comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 – Croissance des ventes au détail de produits laitiers riches en protéines, 2025

Produit laitier	Croissance en 2025
Lait fortifié	9,4%
Yogourt	6,6%
• Yogourt grec	18,8%
• Yogourt naturel	14,5%
• Skyr (fromage frais commercialisé comme un yogourt)	43,4%
Fromage naturel	2,0%
• Fromage cottage	25,8%

Par exemple, le yogourt grec, qui utilise jusqu'à six fois plus de lait que le yogourt ordinaire, représente maintenant le tiers des ventes au détail de yogourts au Canada. Les fromages frais riches en protéines, comme le fromage cottage qui représente maintenant 10 % des ventes de fromages, constituent également des catégories en croissance. Ce changement dans la demande se produit au même moment qu'une diminution constante et deux fois plus rapide que prévue du ratio SNG/G à la ferme, ce qui a entraîné des variations importantes dans la disponibilité de la protéine pour répondre aux marchés et une meilleure valorisation des surplus de SNG.

La baisse plus rapide que prévu du ratio à la ferme a généré moins de surplus de SNG au même moment que le marché en demandait plus.

Le tableau 2 résume les variations du ratio SNG observées au P5 au cours des trois dernières années :

Tableau 2 – Ratio SNG du P5

Année civile	Ratio SNG du P5
2023	2,1707
2024	2,1386
2025	2,1190

Tableau des modifications à la politique de paiement des composants depuis 2020 :

2020	Réduction du ratio SNG maximal de 2,35 à 2,30
2021	Deux niveaux de prix et ratio de marché à 2,00. Niveau 2 payé entre 2,00 et 2,30 au prix de la classe 4a pour tous les SNG.
2022	Réduction du ratio SNG maximal de 2,30 à 2,25
2023	Réduction du ratio SNG maximal de 2,25 à 2,20 Ajustement du prix de niveau 2 à 70% du prix de la classe 4a pour la protéine et à 0,63 \$/kg pour le lactose et autres solides.
2025-08	Ajustement du prix de niveau 2 au prix de la classe 4a pour la protéine et à 0,90 \$/kg pour le lactose et les autres solides.
2026-01	Augmentation du prix de la protéine de niveau 2 par une bonification de 3,00\$/kg.

Le Comité sur le quota du P5 continuera d'évaluer la politique de paiement et d'actualiser ses paramètres et objectifs au besoin, afin de répondre aux besoins des marchés.

Le Recensement de l'agriculture est commencé.

Remplissez votre questionnaire en ligne dès aujourd'hui :

recensement.gc.ca



Saviez-vous qu'au Canada, un questionnaire doit être rempli pour toutes les fermes et les exploitations agricoles dans le cadre du #RecensementDeL'Agriculture de 2026?

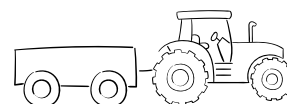
Si cela s'applique à vous, visitez le recensement.gc.ca pour remplir le vôtre en ligne dès aujourd'hui!

L'ÉQUIPEMENT AGRICOLE REPRÉSENTE UN GROS INVESTISSEMENT

Protège-la avec des couvertures en toile et des bâches sur mesure, adaptées à tes besoins exacts. En plus des fournitures de sécurité et industrielles, des vêtements de marque et de la promotion.

Comment pouvons-nous aider?

shannon@esteygroup.com | 150+ ans | 5 générations



ACHETER ET VENDRE

S'il vous plaît envoyer vos petites annonces à nbmilk@nbmilk.org

MESSAGE P5

–journée additionnelle pour le mois de mai 2026 - conventionnel

En complément des modifications apporté à la politique de paiement SNG/G afin de combler le marché croissant de la protéine qui nécessite des volumes de lait additionnels (pas de matière grasse), les offices de P5 ont convenu d'émettre une journée additionnelle à tous les producteurs conventionnels pour le mois de mai 2026. Cette journée est non cumulative.

Le premier objectif des offices de mise en marché des provinces de P5 est de suivre de près l'évolution des marchés et de répondre à la demande de manière optimale. Les offices de mise en marché vont continuer à s'adapter aux signaux pour réagir à tout changement des marchés, lorsque requis.

Le tableau suivant résume l'émission des journées additionnelles:

2026	Conventionnel
avril	
mai	1
juin	
juillet	
août	1
septembre	1
october	1
novembre	1
décembre	

Le scoop des médias sociaux

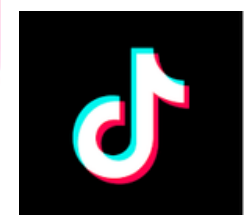
📺 APPEL 📺 AU CASTING

Nous recherchons des éleveurs laitiers à l'aise sociale qui veulent aider à créer du contenu vidéo amusant et engageant pour les chaînes sociales du PLNB!

Si vous aimez raconter des histoires, filmer, monter – ou tout cela – nous serions ravis d'avoir de vos nouvelles.

📺 Intéressé?

Envoyez un texto au 902-877-9355 ou envoyez un courriel michelle.kempton@dfc-plc.ca



To stay in the loop, be sure to follow, comment on, and share PLNB's posts.



AUTOUR DE LA TABLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISIONS CLÉS

- Approbation de l'ordre du jour avec des ajouts liés à Lait2020, au Comité d'intervention vétérinaire, à la table ronde des ministres et au quota P5.
- Amendement approuvé du procès-verbal de la réunion le 31 mars 2026.
- Approbation de la politique de divulgation d'information des producteurs.
- Soutien approuvé jusqu'à 10 000 \$ pour que l'Alliance agricole engage une firme de relations publiques afin d'aider à la défense des questions de services vétérinaires.
- Approuvé pour aller de l'avant avec les modifications proposées à la politique de quotas pour consultation avec le MEC, P5 et NBFCP.
- Calendrier de réunion à venir confirmé pour les représentants du PLNB.

POINTS SAILLANTS DE LA DISCUSSION

- Nous avons discuté des mesures et actions entreprises à ce jour avec le comité d'intervention vétérinaire par l'entremise de l'Alliance agricole du NB.
- Revue du premier ébauche du budget PLNB 2026-2027.
- Discussion du comité de quotas P5 sur la situation actuelle du marché et de la demande menant à l'émission d'une journée incitative
- Des discussions approfondies ont eu lieu concernant les changements de politiques de quotas, les fusions et les évaluations des relocalisations.
- Des représentants de Dal AC se sont joints à la réunion et ont présenté leurs projets de rénovation d'installations laitières et de nouveaux plans de construction.
- Il a été noté que le RPC augmente le coût des échantillons et que les administrateurs aimeraient avoir une réunion avec eux pour discuter des changements.

DATE: AVRIL 30 - MAI 1
SUSSEX, NB

PARTICIPATION

Directeurs: Wietze Dykstra, Gilbert Matheson, Becky Perry, Denis Cyr, John Best, George Wesselius, John Schuttenbeld, Mike Bouma, Paul Gaunce, Robert Speer (représentant CPFNB), Brandon Beyer (leader)
Personnel : Steve Michaud, Ashley Baskin, Sharon Beasley (CFO Center)

RAPPORTS ET MISES À JOUR

Rapport du DG : Steve Michaud

Finances : Sharon Beasley
Rapport verbal fourni sur Lait2020, l'assemblée générale du PLQ et la table ronde des ministres.

Séance à huis clos tenue avant la levée.

La prochaine réunion du conseil du PLNB sera prévue virtuellement pour le 26 mai 2026 à 10 h 30.

RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI SUR LES PRODUITS NATURELS

Plans de construction, d'extension, de modification, d'installation ou de remplacement

50(1) Les plans de construction, d'agrandissement ou de modification d'une ferme laitière, y compris une étable laitière, une salle de traite ou une laiterie, doivent être soumis à l'approbation de la Commission ou d'un inspecteur avant que les travaux ne soient entrepris. 50(2) Plans pour l'installation.

<http://laws.gnb.ca/en/ShowTdm/cr/2010-19//>

LAIT DE QUALITÉ

Des tests supplémentaires sont disponibles auprès de RPC. Veuillez contacter RPC directement par courriel dairy.rpc@rpc.ca Ou 506-452-1212

Les camionneurs sont licenciés pour évaluer le lait. Ils ne refusent pas de ramasser le lait selon les règlements. Une fois votre lait est refusé, vous êtes requis de le jeter et de corriger le problème qui a contribué au refus et de nettoyer le réservoir avant d'ajouter la prochaine traite.

Les producteurs sont invités à communiquer avec les inspecteurs de la santé publique pour obtenir de l'aide afin de déterminer les causes de ce rejet.

FONDS DE PÉNALITÉ

Financement proactif : Les producteurs avisés de la deuxième infraction ou d'une infraction subséquente à la qualité du lait, avant l'imposition d'une pénalité, sont autorisés à compenser, une fois par année, le coût d'une visite d'un technicien de la qualité du lait à un maximum de 1000 \$. Les producteurs peuvent présenter une demande de financement en transmettant les factures payées au bureau du PLNB.



**Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick
Rapport sommaire sur la production et le paiement pour Avril 2026**

Bourse de quota pour Mai, 2026							
Price in Dollars	# of Sellers	Kgs Offered By Sellers	Total Cum. kgs	Difference Between Sellers/Buyers	Total Cum. kgs	Kgs Wanted By Buyers	# of Buyers
\$24,000.00		5.8	5.8	860.1	865.9	865.9	
TOTALS	1	5.8				865.9	67

QESP = Quota Exchange Selling Price

5.8 of 865.9 kgs wanted at or above the Quota Exchange Selling Price of \$24,000.00 were purchased.

There was a total of 5.8 kgs offered for sale and total bids to purchase of 865.9 kgs.

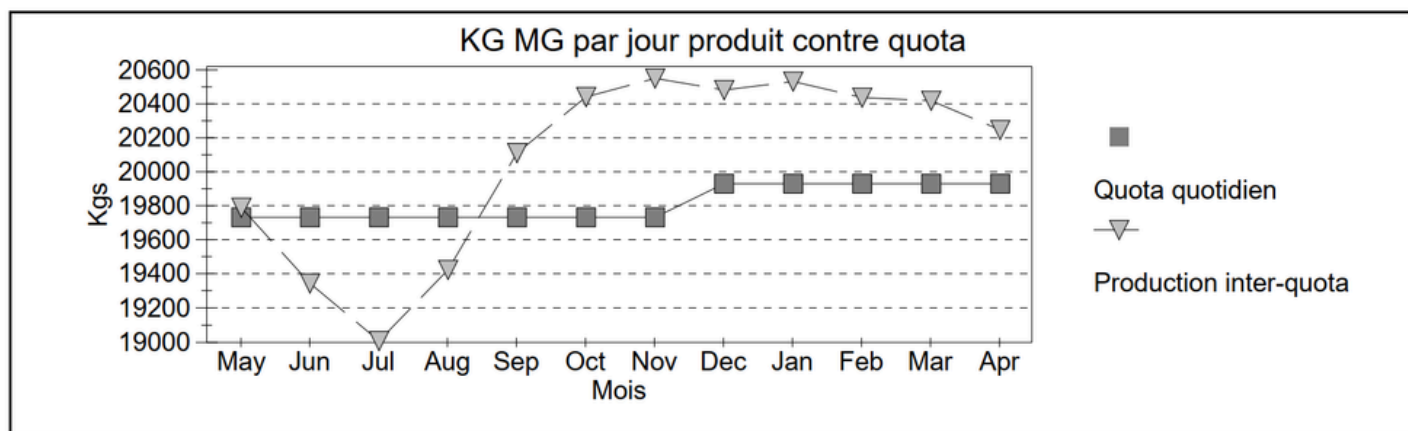
QESP = Le prix de vente de quota

5.8 des 865.9 kilos demandé au prix de vente de \$24,000.00 ou au dessus ont été acheté.

Il y avait un total de 5.8 kgs proposés à la vente et le total des offres pour l'achat de 865.9kg.

**La prochaine bourse de quota fermera a 16:00 hr Lundi le 1 Juin, 2026
Les résultats seront disponibles Jeudi le 4 Juin, 2026**

Mois	Mai	Avr	Mar	Fev	Jan	Dec	Moy. 6 mois
Prix du vente du quota	\$24,000	\$24,000	\$0	\$24,000	\$24,000	\$24,000	\$24,000
Kilo sur l'échange	9.4	2.0	.0	32.3	2.9	15.0	12.3
Kilo par transfert	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0



COIN QUOTA

Les soumissions et les offres à la bourse de quota:

Avant 16h:00 du 1er jour ouvrables du mois sur des formulaires fournis par l'Office y compris une confirmation de fonds de votre établissement prêteur. Les producteurs ne pourront pas combiner le montant qui leur est dû sur leur état de compte avec la confirmation des fonds d'un établissement financier pour faire une mise équivalant au total des montants combinés. Les mises et les offres qui dépassent 24 000 \$ ne seront pas acceptées. Les producteurs qui vendent tout leur quota à la bourse devront verser un dépôt de garantie de 1 000 \$, qui leur sera retourné 30 jours après la date d'entrée en vigueur du transfert.

Politique sur les quotas minimums

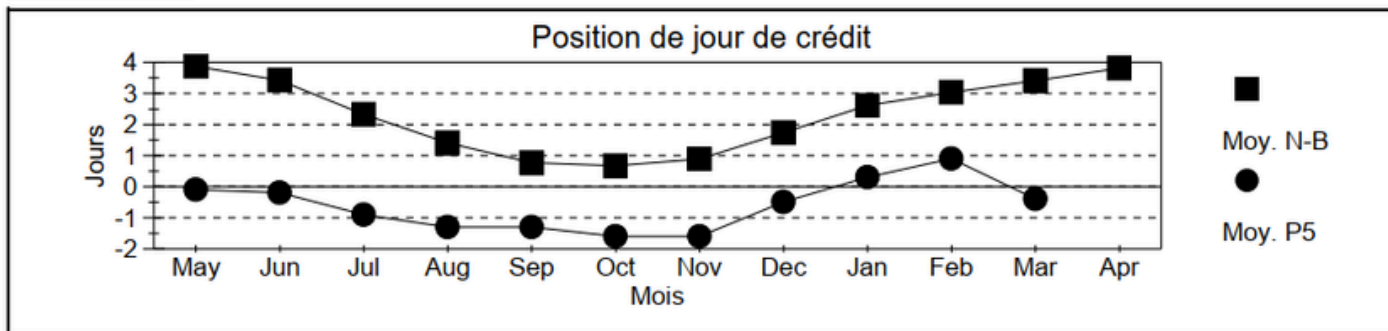
L'Office cessera de ramasser le lait des producteurs un mois après que leur montant de quota quotidien tombe en dessous de dix (10) kilos de quota quotidien.

La pénalité pour hors quota de 20 \$/hl est en vigueur.

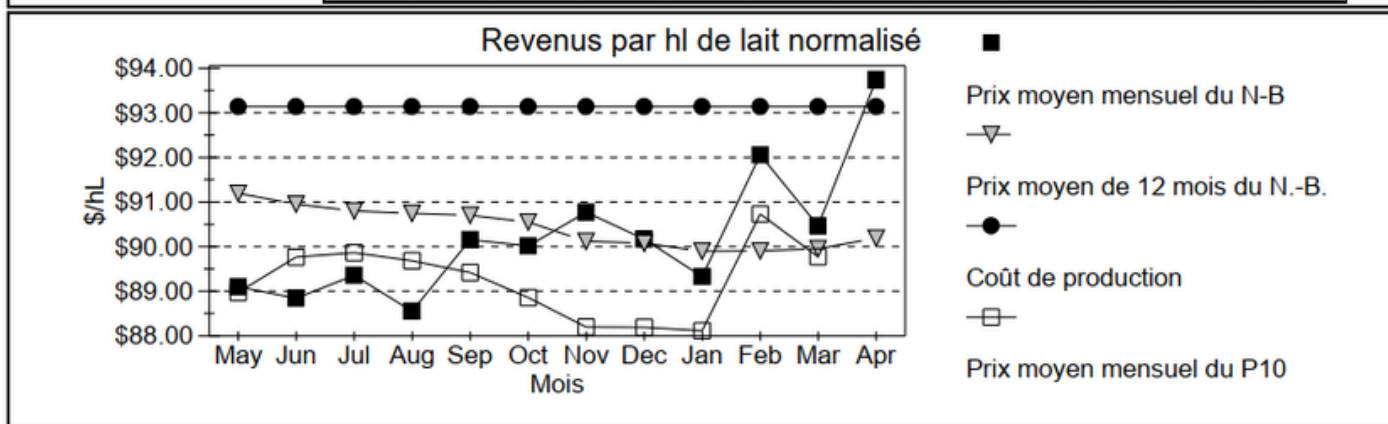
ARRÊTÉ SUR LE TRANSFERT DE QUOTAS QUOTIDIENS

Les producteurs doivent payer à l'Office le PBVQ pour le quota quotidien ainsi acheté le ou avant midi du 20ième jour du mois ou avant midi du premier jour ouvrable qui suit si le 20ième jour tombe sur un jour de congé ou sur le week-end. Le paiement reçu par la suite est assujéti à une pénalité de 2 % appliquée sur la valeur du quota quotidien acheté et déduit de la paie du producteur. Il sera également interdit au producteur d'acheter du quota sur la bourse du mois suivant. Si le paiement n'est pas reçu avant le dernier jour ouvrable du mois, ce quota acheté sera révoqué et mis en vente à l'échange du mois suivant. Toutes les pertes subies lors de la revente du quota révoqué seront imputées au producteur ainsi qu'une pénalité supplémentaire de 2 %

Credits



Mois	Mai	Jui	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mar	Avr
Jours incitatifs émis.	0.81	0.79	1.79	2.72	3.67	3.59	2.59	0.66	0.73	0.44	0.76	0.76
Jours incitatifs utilisés	0.60	0.54	0.87	1.41	2.05	1.96	1.69	0.64	0.68	0.42	0.73	0.72
Jours au-de-dessus du quota	0.06	0.05	0.03	0.01	0.00	0.01	0.05	0.08	0.17	0.18	0.15	0.07
Jours perdus	-0.07	-0.11	-0.26	-0.19	-0.10	-0.08	-0.10	-0.11	-0.14	-0.08	-0.06	-0.06
Jours échangés	1.23	0.94	0.70	0.80	0.80	0.97	1.03	1.11	1.00	1.20	1.22	1.01
Prix de vente de la BC	\$15.15	\$10.00	\$4.50	\$4.01	\$6.03	\$10.00	\$14.00	\$14.00	\$15.15	\$16.00	\$15.10	\$14.24



Mois	Mai	Jui	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mar	Avr
SNG ratio du marché \$/kg	\$1.91	\$2.00	\$2.06	\$2.98	\$2.98	\$2.66	\$2.66	\$2.59	\$5.69	\$6.21	\$6.84	\$7.47

Un hl normalisé contient 3.60 kg l'hl de MG, 3.23 kg l'hl de PT and 5.69 kg l'hl de LAS

COIN CRÉDIT

La bourse de crédits

Avant 16h:00 le 2ème jours ouvrables après le 15 du mois sur des formulaires fournis par l'Office. Les résultats seront disponible le 4ième jour ouvrable qui suit le 15. Les producteurs qui quittent l'industrie pourront vendre ou acheter des crédits un mois suivant la date de leur vente. Si vous ne recevez pas votre état de compte à temps pour voir votre situation de crédit, téléphonez au bureau, et nous vous l'enverrons par courriel ou télécopieur.

Bourse de crédits avril 2026 14,24 \$/ KG

20 106 des 20 559 kg recherchés au CESP ou en dessous ont été achetés.

À compter du 1er mai 2025, la limite de 0 jour a été supprimée, ce qui permettait aux producteurs d'acheter ou de vendre, quelle que soit leur position de crédit.

À une date ultérieure, les producteurs ayant des pénalités de qualité verront également le pourcentage de crédits qu'ils peuvent acheter réduit pendant un certain nombre de mois. Le PLNB informera les producteurs 2 mois avant l'entrée en vigueur de la présente politique.

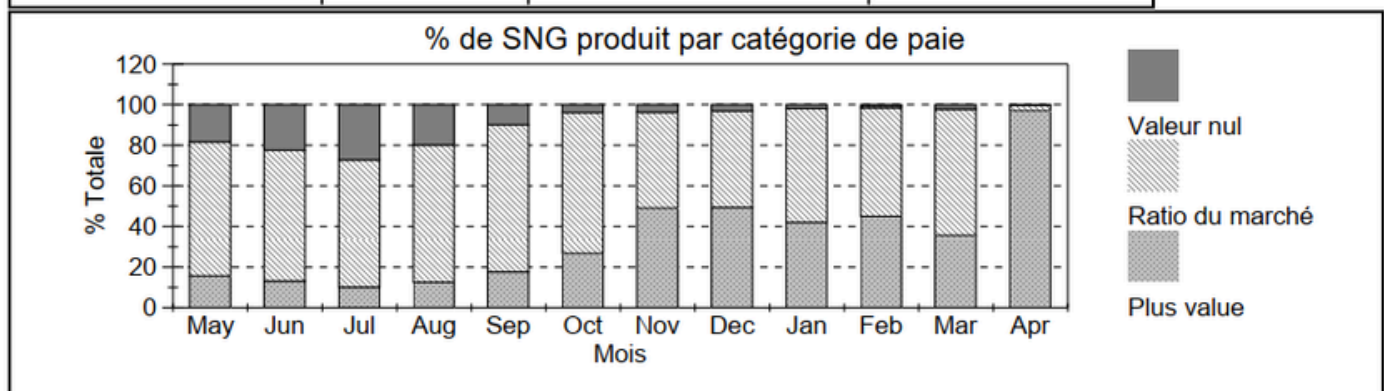
Pool domestique du N.-B.									
Marché marginal	MG Kg	MG \$/kg	MG \$	PT Kg	PT \$/kg	PT \$	LAS Kg	LAS \$/kg	LAS \$
Avril 2026	1,448	-\$2.7327	(\$3,957)	1,077	-\$1.9107	(\$2,057)	1,941	-\$0.3917	(\$760)
Année laitière	17,273	-\$2.7327	(\$47,201)	12,692	-\$1.9107	(\$24,250)	22,597	-\$0.3917	(\$8,851)
SNG > 2.30									
Avril 2026				50	\$0.0000	\$0	97	\$0.0000	\$0
Année laitière				14,926	\$0.0000	\$0	27,708	\$0.0000	\$0
SNG 2.20<>2.30									
Avril 2026				197	\$7.4689	\$1,474	367	\$9.0000	\$330
Année laitière				178,181	\$3.0298	\$539,848	320,899	\$7.8800	\$252,860
Marché domestique									
Avril 2026	605,525	\$11.9647	\$7,244,927	452,081	\$13.5116	\$6,108,336	778,433	\$9.0000	\$700,590
Année laitière	7,300,982	\$13.4092	\$97,900,371	5,271,652	\$10.8749	\$57,328,927	9,212,538	\$9.0000	\$8,291,285

Production et paiement

Revenu	\$/HL	MG \$	PT \$	LAS \$					Totale \$
Avril 2026	\$105.77	\$7,240,970	\$6,107,753	\$700,160					\$14,048,884
12 Months	\$100.92	\$97,853,170	\$57,844,525	\$8,535,294					\$164,232,989
Déductions	Transport	Promotion	Admin	Lab	Recherche	Frais totales			Totaux
	par HL	par kilo de solides totaux				par HL			Deductions
Avril 2026	\$4.30	\$0.1015	\$0.0786	\$0.0080	\$0.0016	\$6.92			\$922,092
Année laitière	\$3.80	\$0.0929	\$0.0786	\$0.0081	\$0.0016	\$6.27			\$10,261,870
Qualité	Cell. somatiques	Boîte de pétri	Après pasteur.	CBI					Camion refusé
Avril 2026	160,805	0	0	44					0
Année laitière	171,399	0	0	52					0
Production & Composants	Production Volume	MG	Protéine	Lactose et A.S.	Solides totaux	Ratio SNG			
Avril 2026	13,321,243	4.5564	3.4036	5.8616	13.8216	2.0334			
12 Months	163,202,278	4.4842	3.3562	5.8723	13.7127	2.0580			

Politique SNG

Valuers actuelles du ratio SNG	Plus value: < 2.20	Ratio du marché: 2.20<>2.30	Valeur nul: > 2.30
--------------------------------	--------------------	-----------------------------	--------------------



SNG/MG: Ratios moyen

Mois	Mai	Jui	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mar	Avr
Plus value	1.94	1.95	1.95	1.93	1.92	1.92	1.93	1.93	1.93	1.93	1.93	2.03
Ratio du marché	2.10	2.11	2.12	2.11	2.10	2.08	2.07	2.06	2.06	2.08	2.07	2.22
Valeur nul	2.26	2.26	2.28	2.26	2.25	2.24	2.26	2.24	2.27	2.24	2.25	2.35
Provincial	2.10	2.12	2.14	2.12	2.08	2.05	2.01	2.00	2.01	2.01	2.02	2.03

Maritime Quality Milk

Maritime Quality Milk (MQM) est un programme de recherche et de service du Collège vétérinaire de l'Atlantique, situé à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard à Charlottetown.
www.milkquality.ca

Lait 2020

LAIT 2020 a pour mission de répandre le savoir et l'innovation par son leadership et ses moyens d'action dans l'optique d'encourager la croissance durable de l'industrie laitière du Nouveau-Brunswick.

www.milk2020.ca

Co-operators Assurance Collective

Tarifs de groupe en date de 1er décembre 2024
Couverture individuelle mensuelle : 140,94 \$
Couverture familiale mensuelle : 369,74 \$
Demandes, taux, inscriptions :
Emily Murphy 506.850.1643
emily.murphy@gotoinsure.ca
David Scott 506.458.1220
1.800.994.5155

Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick

Le RPC est l'organisme provincial pour la recherche et la technologie (RTO) du Nouveau-Brunswick. Il offre des services contractuels dans les secteurs de la R-D et de la technologie dans ses installations de Fredericton et de Moncton, au Nouveau-Brunswick.

506.452.1212

Le Plan de ferme environnemental

Rejoindre: Likhita Potluri
Téléphone:
506.452.8101
506.259.0020
Courriel:
efp-pfe@fermeNBfarm.ca

Tests de composition et de microbiologie

Analyse du lait
communiquez avec Jill Hay à l'adresse suivante :
jill.hay@rpc.ca
Les tests microbiologiques contactez Corrie Maston à l'adresse suivante :
corrie.maston@rpc.ca

Parage des sabots

Rejoindre:
E. Duivenvoorden
Téléphone:
506.433.1864
ou Peter Jones
Téléphone:
506.866.0531

Spécialiste des cultures

Contactez Jason Wells
Téléphone:
506.434.2543
Courriel:
Jason.Wells@gnb.ca

Agropur

Conseiller coopératif
Jeanette Van der Linden
1-800-574-5585 Ext. 3224
Jeanette.Van-Der-Linden@agropur.com

Tests d'échantillons

Dairytown
Tests d'antibiotiques
Kris Byers
506-424-0769
RPC pour des tests ultérieurs
506-452-1212

Spécialiste d'exploitation laitière

Communiquez avec
David Dykstra
Téléphone cellulaire:
506.434.5755
Courriel :
David.Dykstra@gnb.ca

Links

Développement du secteur de l'élevage
https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/contacts/dept_rendrer.137.203310.4073.html#employees

Les prix des veaux
<https://www.fpbq.upa.qc.ca/infoprix/BovinReforme/BRInfoPrixHebdo.asp?Langue=A>

Conseil de recherches : Webinaires gratuits
<https://www.beefresearch.ca/resources/webinars.cfm>

Commission Canadienne du lait
<https://www.cdc-ccl.gc.ca/>

Centre des nouvelles des Producteurs laitiers du Canada
<https://www.dairyfarmers.ca/news-centre/document-library>

AgriStartNB
<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/10/pdf/Agriculture/FarmingInNewBrunswick-RoadMapForNewEntrants.pdf>

RÉSERVOIRS DE LAIT EN VRAC

Tous les réservoirs de lait en vrac devant être étalonnés seront coordonnés par le personnel du PLNB en utilisant les services d'étalonnage des producteurs laitiers de l'Ontario (MPO). Si vous prévoyez installer un nouveau réservoir ou si vous en avez installé un récemment, veuillez appeler le 432-4330 afin que votre ferme puisse être ajoutée à l'horaire. Avant de remplacer votre réservoir de lait en vrac rappelez-vous: Les nouveaux réservoirs de 1000 gallons américains (3780 litres) doivent avoir une sortie minimale de 3 pouces avec une valve papillon; Les nouvelles citernes de moins de 1000 doivent avoir une sortie de réservoir minimale de 2 pouces avec une vanne papillon; Les réservoirs usagés de toute taille doivent avoir une sortie de réservoir minimale de 2 pouces avec une valve papillon.

LE TRANSPORT

Si vous avez des inquiétudes au sujet de vos ramassages prévus, Vous pouvez contacter :

Kingsco Transportation:
Répartiteur
Bliss Price
506-435-1584

Superviseur
Conrad Hachey
506-435-2293

Directeur général
Kris Aiton
506-434-3006

Transport - PLNB
autres questions ou problèmes rejoignez Steve au (506) 432-4330, x22 (français).

Gestion de la qualité du lait

Communiquez avec
Don Anderson
Téléphone cellulaire:
506.432.5598
Courriel :
udder1@nb.aibn.com

Comment obtenir de bons résultats lors de la transition des veaux vers l'hébergement social : Recommandations scientifiques basées sur le comportement des veaux

L'hébergement collectif des veaux est maintenant recommandé et deviendra obligatoire dans le cadre du programme proAction en 2031. Cette recommandation repose sur des preuves scientifiques de ses avantages, que de nombreux éleveurs ont pu constater sur le terrain. Toutefois, un hébergement collectif adéquat peut s'avérer problématique. Cet article présente les principaux arguments en faveur de l'hébergement collectif et des conseils pratiques pour éviter les difficultés potentielles telles que la succion croisée.

Pourquoi élever des veaux en groupe ?

L'hébergement social offre des avantages pratiques, économiques et pour le bien-être des veaux. Le Dr Shawn McKenna, vétérinaire et professeur à l'Atlantic Veterinary College, explique que l'hébergement social permet de gagner du temps et est souvent plus facile à gérer pour les éleveurs. Il ajoute : « De toute façon, ils finiront par vivre en groupe, alors pourquoi attendre ? Élevés par paires ou en groupes, les veaux consomment plus d'aliments solides avant le sevrage et prennent plus de poids. Le regroupement à l'approche du sevrage n'offre pas d'avantages aussi marqués. Vivre avec d'autres veaux favorise également les comportements sociaux naturels, comme le jeu, ce qui améliore leur bien-être.



Cela leur procure des expériences positives, mais les aide aussi à développer des compétences sociales importantes pour la vie au sein du troupeau.

Les veaux mieux nourris, ou qui mangent mieux grâce à l'apprentissage auprès de leurs congénères, sont généralement plus résistants aux maladies. Shawn ajoute : « Pour mes clients passés d'un élevage individuel à un élevage collectif, la santé ne s'est pas dégradée. Au contraire, elle s'est probablement améliorée. Les recherches suggèrent que les veaux qui ont bénéficié d'un contact social complet dès leur plus jeune âge sont moins craintifs, présentent un comportement social plus naturel et apprennent plus facilement à se comporter dans de nouvelles situations. Shawn confirme ces observations d'après son expérience :

« Quand ils atteignent un âge où... »

Comme il n'est pas nécessaire de les attraper pour les faire se reproduire, ils sont tellement plus faciles à gérer. Leur comportement est tout simplement différent. Ce sont des animaux sociables, pas des animaux craintifs.

Comment ? Conseils pratiques pour réduire la succion croisée :

Il est important de comprendre pourquoi les veaux têtent d'autres veaux. L'allaitement est un comportement normal chez les veaux, mais lorsqu'ils n'ont pas de mère pour téter, ils reportent ce comportement sur des cibles inhabituelles, comme d'autres veaux ou des objets dans l'enclos. Pour limiter ce comportement, il est important de trouver des moyens d'imiter l'alimentation naturelle des veaux.

- Distribuez suffisamment de lait. ProAction recommande au moins 20 % du poids vif entre 7 et 28 jours, mais il en faut davantage par temps froid. Pour les vaches Holstein, cela représente 8 litres par temps doux, mais 9 ou 10 litres lorsque les températures approchent de 0 °C.

Donnez le biberon à la tétine et essayez d'allonger la durée des tétées. Par exemple, augmentez le nombre de tétées par jour si vous allaitez manuellement, et utilisez des tétines à petits trous pour ralentir le débit de lait.

- Offrez-lui des aliments solides et du fourrage dès son plus jeune âge. Cela lui permettra d'explorer son environnement et, dans le cas du fourrage, de le manipuler avec sa bouche.

- Offrir des solutions de succion sécuritaires en dehors des heures de repas. Cela inclut de donner de l'eau à la tétine après la tétée, ou de laisser une suce sèche dans l'enclos.

- Limitez les facteurs de stress pendant le sevrage et optez pour un sevrage progressif. Cela peut faciliter la transition et réduire les comportements indésirables durant cette période stressante.

S'ils se croisent, c'est nul :

Pas de panique ! Quelques veaux pourraient réagir ainsi malgré une gestion irréprochable, tant leur motivation est forte. Mais ça veut pas dire que tous le feront. Surtout, il n'existe que peu de preuves directes que cela cause des lésions mammaires ou d'autres problèmes de santé, même si certains veaux qui têtent peuvent développer des abcès.

· Si possible, séparer les veaux qui têtent en alternance peut briser ce comportement. La succion croisée après le sevrage se produit souvent de manière systématique entre certains couples de veaux.

Bien que le logement individuel ait longtemps été la norme, les temps ont changé. Comme le dit Shawn : « Comment progresser si on ne remet pas en question les normes établies ? »

Auteurs : Rebecca Meagher, Sarah Kappel et Kathryn Proudfoot



Ressources / références :
<https://calfcare.ca/management/feeding/strategies-to-prevent-cross-sucking-in-unweaned-calves>

Code de pratiques laitières :
<http://www.nfacc.ca/codes-of-practice/dairy-cattle/code2023-section3>

Des renseignements plus détaillés sur les preuves à l'appui sont également fournis dans les rapports scientifiques élaborés lors des mises à jour du Code, disponibles ici :
<http://www.nfacc.ca/codes-of-practice/dairy-cattle>

Êtes-vous un producteur laitier de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick intéressé par l'adoption d'un système d'hébergement social pour vos veaux laitiers nourris au lait ? Joignez-vous à un groupe d'agriculteurs ayant des objectifs similaires. La participation, à la tête du groupe, comprendra trois rencontres sur une période d'environ huit mois, deux visites à la ferme (d'environ deux heures chacune) et un appel téléphonique (45 minutes).

Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à contacter Katie Koralesky, chercheuse au Collège vétérinaire de l'Atlantique de l'UPEI !

Les participants recevront 75 \$ en cartes-cadeaux pour chaque entretien réalisé à la ferme.



Pour plus d'informations, scannez le code QR, cliquez sur le lien, ou envoyez un texto ou un courriel à Katie Koralesky : kkoralesky@upe.ca ; 778-681-0864.
Cliquez ici pour vous joindre au groupe !